



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
22 JUIN 2016**

Numéro

DEL 2016.06.22/091

Thème : TRAVAUX 5.

Objet : CONVENTION EN VUE DE L'INTEGRATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DU CIPPA DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS (CCB)

Convocation

Date : 16/06/2016

Affichage : 16/06/2016

**Nombre de membres
du Conseil Municipal**

En exercice : 33

Présents : 28

**Nombre de
suffrages
exprimés** :

32

Le **mercredi 22 juin 2016** à 16h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

Étaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Étaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.
CIUPPA Marcel pouvoir à BOREL Jean-Paul.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Yvon AIGUIER.

ors de la construction du centre d'oxygénation, la commune a réalisé à ses frais le réseau de collecte des eaux usées entre le bâtiment et le réseau principal situé avenue Jean Moulin.

Le quartier de Serre Giniez, situé Chemin de l'Emparre, n'est pas encore raccordé au réseau d'assainissement collectif. Or la Communauté de Commune du Briançonnais doit étendre à ce quartier ce réseau en 2016 et a sollicité la commune pour intégrer le réseau du CIPPA dans le projet d'extension.

L'accord de la commune permettrait de réduire la longueur du nouveau réseau à mettre en œuvre pour raccorder le quartier de Serre Giniez, diminuant ainsi le coût des travaux pour la CCB.

Le réseau du CIPPA serait ainsi intégré au réseau public d'assainissement, exploité et entretenu par la SEERC pour le compte de la CCB dans le cadre de sa délégation de service public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les dispositions de la convention ci-après annexée.
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint ou un Conseiller Municipal délégué à signer au nom ou pour le compte de la commune, la convention annexée à la présente délibération ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **05 JUIL. 2016**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM



**CONVENTION**

PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION TRAVAUX 5.
N° DEL 2016.06.22/091

**INTÉGRATION DU RÉSEAU
D'ASSAINISSEMENT DU CIPPA
DANS LE DOMAINE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS****ENTRE**

LA COMMUNAUTE DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS, dont le siège est sis Les Cordeliers 1 rue Aspirant Jan, à Briançon (05100) et représentée par son Président en exercice, **Monsieur Alain FARDELLA**, dument mandaté par délibération du conseil communautaire n°2016-.... du 5 juillet 2016, ci-après désignée « la CCB »,

D'UNE PART ;**ET**

LA COMMUNE DE BRIANCON, dont le siège est sis Les Cordeliers 1 rue Aspirant Jan, à Briançon (05100) et représentée par son Maire en exercice, **Monsieur Gérard FROMM**, dument mandaté par délibération n° DEL.2016.06.22/___ du conseil municipal du 22 juin 2016, ci-après désignée « la commune »,

D'AUTRE PART ;**PREAMBULE**

La commune a réalisé à ses propres frais aux lieu-dit les Sagnes et Avenue Jean-Moulin, sur les terrains cadastrés section AW, parcelles 432 et section AS, parcelles 99, 266 et 269, le réseau qui permet la collecte des eaux usées issues du centre d'oxygénation de Briançon.

Or le raccordement au réseau collectif d'assainissement du quartier de Serre Giniez situé Chemin de l'Emparre rend nécessaire l'extension du réseau d'assainissement collectif.

CECI ÉTANT EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT**ARTICLE 1 - OBJET**

Pour permettre le raccordement du quartier de Serre Giniez au réseau d'assainissement collectif, la CCB propose à la commune, qui l'accepte, de lui rétrocéder le réseau d'assainissement assurant actuellement la desserte du centre d'oxygénation.

ARTICLE 2 - EQUIPEMENTS CONCERNES PAR LA PRESENTE CONVENTION

La présente rétrocession inclut :

- Les canalisations de transfert des eaux usées,
- les regards de visite et de raccordement sur le réseau public,

A l'appui de la présente rétrocession est fourni le document suivant :

- le plan détaillant le tracé du réseau,

ARTICLE 3 - MODALITES DE TRANSFERT ET DE REMISE DES OUVRAGES

L'ensemble du réseau assainissement collectif et des ouvrages précité sera remis aux services de la CCB, en pleine propriété.

Les ouvrages seront intégrés dans le domaine public de la CCB. Cette intégration aura lieu après délibération d'approbation par le conseil communautaire valant classement dans le domaine public et autorisant le transfert de propriété.

ARTICLE 4 - LITIGES

Préalablement à toute démarche contentieuse relative à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de trouver une résolution amiable de leurs différends.

Tout litige relatif à la présente convention n'ayant pas pu être réglé à l'amiable relève de la compétence du tribunal administratif de Marseille, 22-24 rue de Breteuil, 13281 Marseille cedex 06.

Fait en trois (3) exemplaires à Briançon, le

Le Président de la Communauté de
Communes du Briançonnais,

Le Maire de Briançon,

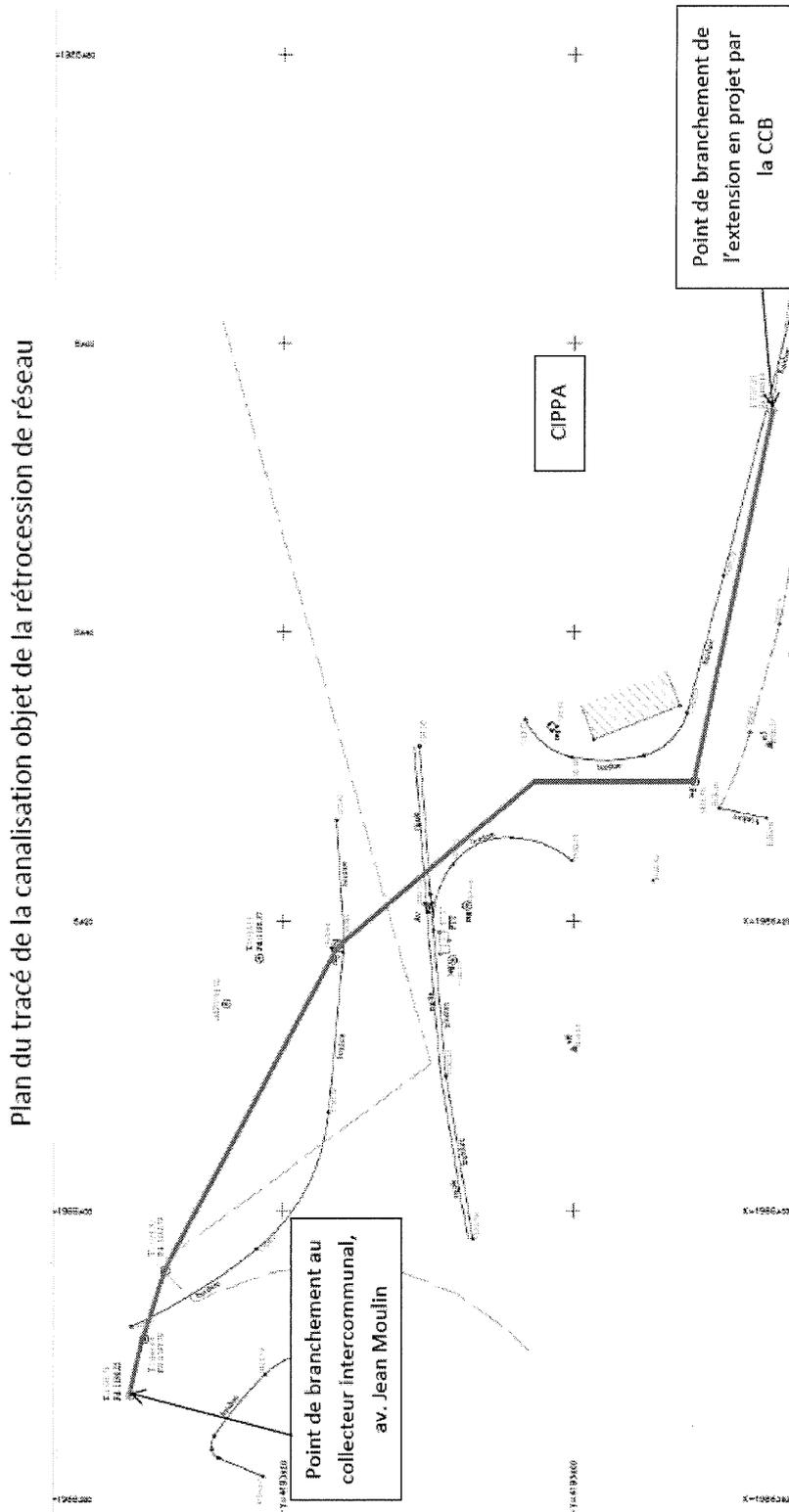
Alain FARDELLA

Gérard FROMM



ANNEXE N°2
DÉLIBÉRATION
DU 22/06/2016

TRAVAUX 5



Canalisation d'eau usée objet de la rétrocession